



CONVENTION INTER-ACADÉMIQUE DE PARTENARIAT

ENTRE

La Fédération des Entreprises de Propreté d'Île-de-France

et

Les académies de Paris, Créteil et Versailles

La Fédération des Entreprises de Propreté d'Île-de-France, représentée par Philippe JOUANNY, Président

L'académie de PARIS, représentée par François WEIL, Recteur de l'académie, Chancelier des universités

L'académie de Créteil, représentée par William MAROIS, Recteur de l'académie, Chancelier des universités

L'académie de Versailles représentée par Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie, Chancelier des universités

Conviennent

I – PRÉAMBULE

Historique

Le Ministère de l'Éducation nationale et la Fédération des Entreprises de Propreté travaillent à préparer l'avenir dans un cadre de relations suivies et concertées. Au fil du temps et d'actions diversifiées, les deux partenaires ont construit une structure de dialogue entre les acteurs du système éducatif et de l'entreprise. Basée aujourd'hui sur un comité national de pilotage et sur des conventions académiques entre des équipes rectorales et les délégations régionales de la FEP, l'organisation choisie permet des échanges fructueux, évolutifs aux plans national, académique et local.

Un accord national

Le Ministère de l'Éducation nationale et la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) ont renouvelé le 12 janvier 2011 leur accord de partenariat par l'intermédiaire d'une convention de coopération. Cette convention cadre a notamment pour objectif de structurer des relations de proximité entre les académies et les délégations régionales de la FEP, les établissements scolaires, les entreprises adhérentes de la FEP.

Une convention inter-académique

Dans ce contexte, les académies franciliennes (désignées ci-après par « les académies ») et la FEP Île-de-France, décident de formaliser leur propre partenariat, outil de dialogue et d'action. Cette relation partenariale vise en particulier à créer les conditions les plus favorables pour intéresser les jeunes aux secteurs et métiers de la propreté (Code NAF 81.2).

II - AXES DE COLLABORATION

Dans le cadre de ce partenariat les cosignataires œuvrent pour :

- renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise et de son fonctionnement ;
- améliorer l'articulation entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée en entreprise ;
- adapter les parcours de formation aux acquis et aux besoins des jeunes ;
- développer les initiatives favorisant le goût d'entreprendre et la mobilité européenne des jeunes.
- promouvoir et développer les lycées des métiers

1. Évolution des métiers, des formations et des diplômes

La FEP Île-de-France et les académies renforcent leur concertation sur les nécessaires adaptations des formations aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles. Les informations échangées nourrissent la réflexion sur la carte des formations (second degré et post-bac) des académies (cf. fiche action 7) dans le cadre du Contrat Prévisionnel Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

Les signataires s'informeront également du résultat des travaux en cours menés par le ministère et l'inspection générale concernant la faisabilité de mise en place de « passerelles » ou de « dispenses », notamment entre le CAP MHL et des CQP de la branche propreté.

2. Information et orientation

La FEP Île-de-France et les académies accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter la construction du projet professionnel des jeunes en formation initiale et des adultes en formation professionnelle continue.

A cet effet, les signataires contribuent à l'information des publics en formation, des personnels d'encadrement, des équipes pédagogiques des collèges et des lycées, des conseillers d'orientation psychologues, des parents d'élèves. Ils participent également à des actions corrigeant toutes les formes de discriminations dans la représentation sociale des métiers, qu'elles soient liées au sexe, à l'origine des jeunes ou à des situations de handicap, en particulier par une présentation du secteur montrant les possibilités d'insertion des publics handicapés (cf. fiche action 4).

- La FEP Île-de-France et les académies participent à l'élaboration et la diffusion d'outils et de supports d'information (cf. fiche action 1) sur les métiers de la propreté et des services associés ; notamment en partenariat avec la Direction Régionale de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP).
- La FEP Île-de-France s'engage à actualiser son site internet <http://www.itineraire-proprete.com/>, qui présente les différents métiers du secteur, les formations et leurs lieux d'exercice. Les académies, de leur côté, relaient l'information sur l'existence de ce site spécifique à partir de leurs sites Internet respectifs.
- La FEP Île-de-France mobilise des représentants de la profession avec le soutien des académies pour qu'ils participent à des témoignages, des conférences, des actions d'information en direction des personnels de l'Éducation nationale, des collégiens et des lycéens dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations (cf. fiche action 2).
- Les académies mobilisent les personnels d'encadrement, les équipes pédagogiques des collèges et des lycées, et les acteurs de l'information et de l'orientation sur la connaissance des métiers de la propreté et la diffusion de cette information (fiche action 3 ; ex : club des partenaires)

En accord et à la demande d'établissements d'enseignement supérieur, des actions spécifiques pourront être engagées pour faciliter la réorientation d'étudiants vers des formations préparant aux métiers du secteur de la propreté.

3. Formation professionnelle initiale des jeunes

3.1. Accueil en entreprise

La FEP Île-de-France mène des actions dans les entreprises du secteur concerné, afin de faciliter l'accueil des élèves en période de formation en milieu professionnel et des apprentis (cf. fiches action 5 et 6 sur les rencontres de la propreté).

Elle incite ses entreprises adhérentes à communiquer aux académies les possibilités d'accueil en stage pour les jeunes scolaires ou étudiants en publiant leurs offres sur le portail national « mon stage en ligne » (<http://www.monstageenligne.fr/>)

Des représentants de la profession participent à l'évaluation des périodes de formation ou stage en milieu professionnel (PFMP ou SMP) des jeunes.

La FEP Île-de-France donne aux académies l'accès à la liste exhaustive des entreprises du secteur via son site internet pour permettre la création de partenariats locaux.

3.2 Actions communes à caractère pédagogique

Des actions d'ordre pédagogique sont entreprises en commun dans les domaines suivants, à l'initiative des académies :

- élaboration de documents et supports pédagogiques pour améliorer la continuité pédagogique de la formation au lycée et en entreprise ;
- établissement d'un lien réciproque entre les sites Internet des académies et de la profession.

3.3. Matériel et documentation

Les signataires renforcent leur coopération, en fonction des moyens dont ils disposent, notamment par :

- des dotations en vue du renouvellement ou de l'acquisition des équipements pédagogiques ;
- des dotations en documents professionnels et ouvrages techniques.

Les chefs d'établissement informent le conseil pédagogique et le conseil d'enseignement de la mise à disposition gracieuse de ces outils par la FEP.

4. Formation tout au long de la vie

4.1 La Validation des Acquis de l'Expérience

La FEP Île-de-France souhaite faciliter l'accès à la certification par la VAE pour les salariés des entreprises adhérentes du secteur, pour ce qui concerne la filière diplômante Éducation nationale, en particulier pour le CAP MHL, le Bac Pro HE et les BTS HPE. A cet effet, les deux parties conviennent de :

- communiquer en direction des entreprises adhérentes à la FEP pour que puissent être réalisées des actions menées par les dispositifs ou centres académiques de Validation des Acquis (DAVA/CAVA) auprès des salariés
 - d'information sur la VAE, et d'aide au choix du diplôme pour chaque salarié volontaire intéressé
 - d'accompagnement des salariés par les DAVA/CAVA dans la formalisation de leur expérience professionnelle
 - de conseil post-jury, en cas de validation partielle, en accord avec l'entreprise et le salarié, en vue de favoriser l'obtention de la certification complète, avec éventuellement des actions de formation complémentaires réalisables par les réseaux des Greta

4.2 Formation continue des salariés du secteur

Les signataires collaborent afin de développer la formation des adultes du secteur concerné.

Sur la base de la politique emploi-formation de la branche et après avoir identifié les besoins sur les territoires concernés, ils peuvent engager des actions dans les domaines suivants :

- conseil et ingénierie en formation, analyse des métiers et des emplois, évaluation des compétences, assistance à la conduite de projet, analyse des besoins en formation, élaboration de plans de formation, construction de dispositifs de formation, création d'outils pédagogiques, évaluation de dispositifs de formation, mesure des effets de la formation.

5. Formation continue des personnels de l'Éducation nationale

La FEP Île-de-France encourage les entreprises du secteur à développer l'accueil des enseignants de collèges, de lycées, des chefs d'établissement, et des acteurs de l'orientation avec la volonté mutuelle d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel des intéressés (cf PAF : Plan Académique de Formation). L'offre des entreprises peut s'inscrire dans le cadre national des stages proposés par le centre d'Études et de Ressources pour les Professeurs de l'Enseignement Technique (CERPET), et dans ce cadre, les académies informent et incitent les enseignants à effectuer ces stages.

6. Les conseillers de l'enseignement technologique

Les académies veillent à ce que les établissements de formation professionnelle et technique s'appuient sur les Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET) du secteur et les ambassadeurs pour l'élaboration de sujets d'examens, l'aide à la passation des épreuves en CCF et la participation aux jurys d'examens.

Elles veillent également à communiquer les listes officielles de CET à la branche.

7. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des signataires sont valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires et via le Club des partenaires.

Les cosignataires valident conjointement les documents élaborés dans le cadre de la convention et mentionnent leur partenariat sur tout document et dans toute communication financés à ce titre.

III - MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par la FEP Île-de-France et les académies.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires, définit le plan d'actions à privilégier.

Au cours de la convention et selon les besoins, le nombre et le contenu des fiches actions pourra être modifié.

Un groupe technique opérationnel est chargé de sa mise en place.

1. Composition et mission du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est composé de la manière suivante :

- pour les académies :
 - les Recteurs ou leurs représentants (DAFPIC, DAET)
 - un des Délégués académiques à la formation continue (DAFCO)
 - un des Chefs de service académique de l'information et de l'orientation (CSAIO)
 - les IA-IPR et les IEN des trois académies représentant la filière
 - un chargé des relations école-entreprise ou un ingénieur pour l'école par académie
(chaque académie étant représentée au moins sur une des fonctions DAFPIC-DAET, DAFCO ou CSAIO)
- pour la FEP Île-de-France :
 - un CET
 - la Déléguée générale de la FEP IDF
 - le Chef de projet formation de la FEP
 - la Déléguée régionale du FARE

Le groupe de pilotage définit les actions prioritaires à mettre en oeuvre chaque année. Il se réunit une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires. A cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan d'actions pour l'année à venir sont formalisés. Les documents font l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

2. Composition et mission du groupe technique opérationnel

Un groupe technique opérationnel met en œuvre et suit les actions arrêtées par le groupe de pilotage. Il se réunit une à deux fois par an. Le bilan des activités est transmis au groupe de pilotage pour validation.

Le groupe technique opérationnel peut être composé, suivant les besoins,

- pour l'Éducation nationale :
 - de chefs d'établissement et de chefs de travaux ou d'enseignants les représentant
 - des inspecteurs en charge de la filière,
 - des chargés des relations école-entreprise, et/ou ingénieurs pour l'école
 - des représentants des SAIO,
 - des représentants du réseau des GRETA,
 - des représentants des DAVA/CAVA.

- pour la FEP Île-de-France :
 - un CET
 - la Déléguée générale de la FEP IDF
 - le Chef de projet formation de la FEP
 - la Déléguée régionale du FARE
 - l'assistante de la FEP IDF

3. Groupes de travail

Au besoin et dans le cadre de la mise en œuvre de certaines fiches actions, des groupes de travail thématiques composés des « référents » de l'Éducation nationale et de la branche pourront être amenés à se réunir, et notamment dans le cadre de l'information et de la communication de la nouvelle offre de filière.

4. Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements de la FEP Île-de-France à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention inter-académique ont un caractère confidentiel. Les académies s'obligent à en avertir leurs personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du cadre de cette convention ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées. Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître. Cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation nationale.

5. Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention. À défaut, les litiges seront traités par les juridictions compétentes.

IV - DURÉE DE LA CONVENTION INTER-ACADÉMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

La convention pourra être résiliée par les académies ou par la FEP Île-de-France sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les actions engagées avant dénonciation de la présente convention seront menées à leur terme.

Fait à Paris , le 7 décembre 2012

En quatre exemplaires originaux

Pour la FEP Île-de-France
Le Président



Philippe JOUANNY

Pour l'académie de Paris
Le Recteur, Chancelier des universités



François WEILL

Pour l'académie de Créteil
Le Recteur, Chancelier des universités



William MAROIS

Pour l'académie de Versailles
Le Recteur, Chancelier des universités



Alain BOISSINOT

p.o. - Nicole PEARSON

TABLEAU DES FICHES ACTIONS

Objetif général	N° de Fiche	Action	Descriptif de l'action	Public cible	Acteurs	Calendrier	Indicateurs	Ressources
	1	Animation de 100 conférences DP3 « Destination Propreté » par année scolaire sur les 3 académies d'IDF	Conférence interactive d'1h30 animée par un conférencier dans les établissements scolaires	- Elèves de collèges de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} - Elèves de SEGPA* sur la zone « d'achalandise » des établissements ayant la filière	- Club des partenaires - DR ONISEP - Rectorats pour la mobilisation des collèges cibles * - FEP pour l'organisation de l'animation	D'octobre à Avril pour chaque année scolaire	- Nbr de conférences par académie - Nbr total de participants - Taux de pression	X
Actions dans le cadre du PDMF : informer et sensibiliser sur les métiers et les formations	2	Mise à disposition de documents et d'outils pédagogiques version papier ou numérique à destination des enseignants	Envoi gratuit des outils sur commande. NB : 2012/2013 envoi de chaque document et outil en version numérique ou papier, et à partir de sept. 2013 envoi d'une USB card contenant l'intégralité des documents et outils	- Enseignants - Elèves des collèges et des lycées	- Service Formation de la FEP - Club des partenaires via le catalogue et le site - Personnes en charge de l'animation du PDMF	De septembre à Aout pour chaque année scolaire	- Nbr d'outils commandés pour 2012/2013 Puis - Nbr d'USB card commandées à partir de septembre 2013 par année scolaire	X
	3	Organisation de visites du CFA Propreté sur les sites de Villejuif et Gennevilliers	Visite du CFA d'une durée de 2h : découverte des salles de formation (plateaux techniques, atelier, laboratoire, salle informatique, lieu ressources...), rencontres avec les professeurs, les développeurs, les apprentis...	- Equipes pédagogiques (professeurs, documentalistes, chefs de travaux, chefs d'établissements, copsy) - Parents d'élèves	- FARE - Club des partenaires Référente J. Corbet - rapprochement école entreprise au SAIO	De septembre à mai pour chaque année scolaire	- Nbr de participants	
	4	Organisation de 3 sessions d'information sectorielle avec focus handicap par année scolaire / NB : une réunion par académie par année	Présentation en plénière d'une durée de 2h animée par différents intervenants : confédéric sectoriel, IEN, consultant handicap, référent entreprise	- Equipes pédagogiques et plus spécifiquement les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap - Entreprises de Propreté - Elèves de CAP, BAC, BTS - Personnels de l'Education Nationale	- FARE (DR + M° handicap) - DAET de chaque académie - IEN	Entre septembre et Mai pour chaque année scolaire	- Nbr de participants sur chaque intervention	X
	5	Organisation « Des rencontres de la Propreté »	Sessions de stage dating - PFMP	- FEP / FARE - Personnels de l'Education Nationale (DAET, IEN des 3 académies)	- FEP / FARE - Personnels de l'Education Nationale	1 journée sur les Sem. 49	- Nbr d'entreprises - Nbr de jeunes - Nbr de stages proposés (retours enseignants)	X
Rapprochement monde économique / monde éducatif : développer des projets en partenariat	6	Communiquer sur le portail « Mon stage en ligne »		- Entreprises de Propreté - Elèves	- FEP / FARE - Personnels de l'Education Nationale		- Nbr d'offres déposées	
	7	Mise en place d'une réflexion partagée sur la cartographie des formations	Temps d'échange entre les académies et la branche sur l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation		- FEP / FARE - Personnels de l'Education Nationale	- Point annuel - Consultation systématique de la branche lors de projets d'ouverture ou fermetures de sections en apprentissage ou en voie scolaire		